



## Prime d'objectif non obtenu

Par **Jordi33**, le **31/12/2021** à **13:06**

Bonjour, je suis en contrat d'alternance depuis septembre 2021.

Au mois de novembre les responsables du magasin où je travail nous informes qu'une prime sera versée si au mois de décembre le chiffre d'affaire atteint une certaine somme.

Le mois de décembre est passé, l'objectif a été largement atteint.

Cependant, les primes vont donc être obtenus par toute mon équipe, mais l'on m'informe que je ne toucherai pas la prime car l'employeur décide de ne pas me la verser, je ne serais sois disant pas encore éligible aux primes car j'ai moins de 6 mois d'ancienneté dans mon entreprise.

Si vous pourriez m'éclairer sur le sujet, je vous remercie

Par **Zénas Nomikos**, le **31/12/2021** à **15:01**

Bonjour,

je vous invite à vous rapprocher d'un syndicat de salariés.

Je pense aussi à l'inspection du travail.

Ils pourraient éventuellement vous renseigner sur vos droits.

Par **miyako**, le **03/01/2022** à **14:47**

Bonjour,

Souvent dans ce genre de prime annuelle sur objectif, il est requis une certaine ancienneté

dans le poste. Il faut donc voir l'accord d'entreprise ou la convention collective applicable à ce sujet.

Cordialement